999 FITNESS

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
Centre commercial Grand Quartier Bal 5 route de Saint-Malo – 35760 SAINT-GREGOIRE
106 978 638 RCS RENNES
(ci-après la « **Société** »)

EXTRAIT D'ACTE PORTANT DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
ÉTABLI LE 31 JUILLET 2026

En application de l'article 19 des statuts, l'ensemble des associés de la Société ont décidé d'établir un acte portant consentement de tous.

Associés signataires de l'acte
(ci-après les « **Associés** »)

1°) La société TS DEVELOPPEMENT (SIREN 898 844 014)
Représentée par **Monsieur Simon TRUBERT**, Président, ayant tous pouvoirs à cet effet en vertu de la loi et des statuts de la structure
Titulaire de la pleine propriété de 2.000 actions

2°) La société TB DEVELOPPEMENT (SIREN 898 783 154)
Représentée par **Monsieur Thomas BENAYOUN**, Président, ayant tous pouvoirs à cet effet en vertu de la loi et des statuts de la structure
Titulaire de la pleine propriété de 2.000 actions

3°) La société LTD INVEST (SIREN 982 722 654)
Représentée par **Monsieur Antoine LUTRAND**, Président, ayant tous pouvoirs à cet effet en vertu de la loi et des statuts de la structure
Titulaire de la pleine propriété de 2.000 actions

4°) La société TLG DEVELOPMENT (SIREN 106 265 226)
Représentée par **Monsieur Théo LEGUERRIER**, Président, ayant tous pouvoirs à cet effet en vertu de la loi et des statuts de la structure
Titulaire de la pleine propriété de 2.000 actions

5°) La société ORION (SIREN 891 842 601)
Représentée par **Monsieur Romain GOISBEAU**, gérant, ayant tous pouvoirs à cet effet en vertu de la loi et des statuts de la structure
Titulaire de la pleine propriété de 2.000 actions

Total des titres composant le capital de la Société 10.000 actions

Intervenants

Aux fins d'opposabilité des présentes à la Société :
- La société TB DEVELOPPEMENT intervient également en qualité de Président de la Société,
- La société TS DEVELOPPEMENT intervient également en qualité de Directeur Général de la Société.

∞

Les Associés ont pris, **à l'unanimité**, les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION
[…]

DEUXIÈME DÉCISION
[…]

TROISIÈME DÉCISION
MODIFICATIONS STATUTAIRES

Après avoir :
- Revu ensemble la teneur de certaines dispositions statutaires, notamment celles relatives aux décisions devant être prises par les associés, les règles de majorité et les causes d'exclusion d'un associé ;
- Pris connaissance de l'intégralité du projet des statuts en découlant ;
- Approuvé chacun des articles dudit projet de statuts ;
Les Associés adoptent les statuts de la Société, modifiés ce jour.

QUATRIÈME DÉCISION
POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

Les Associés donnent tous pouvoirs à la société **DYADEIS NOTAIRES** (342 820 461 RCS RENNES) d'effectuer pour la Société toutes formalités relatives au présent acte, auprès de tous organismes, et notamment :
- Effectuer toutes demandes et dépôts, les gérer et recevoir tous justificatifs et récépissés y faisant suite ;
- Effectuer tous enregistrements, déclarations, dépôts, modifications, complétions, corrections, régularisations, cessations ou radiations requises ;
- Signer tous actes, extraits d'actes, documents ou formulaires à cet effet ;
- Pouvant porter sur le Registre du Commerce et des Sociétés, le Registre National des Entreprises, le Registre des Bénéficiaires Effectifs, le Répertoire SIRENE, ou tout autre registre ;
- Auprès du Guichet unique, de tout Greffe du Tribunal de Commerce, de tout Greffe du Tribunal des Affaires Économiques, de tout Centre de Formalités des Entreprises, de tout Service de l'Enregistrement, de tout Service des Impôts des Entreprises, de l'INSEE et, d'une manière générale, partout où besoin sera.

∞

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent extrait d'acte, qui a été certifié conforme par le Président, au moyen d'un procédé de signature électronique, qui garantit sa sécurité et son intégrité, conformément à l'article 1367 du Code civil et au Décret d'application n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le Règlement « eIDAS » (UE) n°910/2014 du Parlement européen sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.
Chaque signataire reconnait à sa signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite, notamment en matière de preuve et de consentement.

La société TB DEVELOPPEMENT
Président
Représentée par Monsieur Thomas BENAYOUN
« Certifié conforme »

